

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Arrêté du 7 novembre 2007 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites du concours pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port)

NOR : DEVL0769521A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, en date du 7 novembre 2007, est autorisée au titre de l'année 2008 l'ouverture du concours pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port).

La date de clôture des inscriptions est fixée au mardi 8 janvier 2008.

Les épreuves écrites auront lieu les 21 et 22 février 2008.

Le nombre total de places offertes au concours fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Nota. – 1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- sur internet à l'adresse : www.developpementdurable.gouv.fr, puis « habitat transport », onglet « recrutement », puis « nous rejoindre » ;
- via l'intranet du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables à l'adresse : <http://intra.dgpa.i2/> ;
- par téléphone, lettre ou visite :
 - a) Pour les personnes n'habitant pas Paris (75), auprès d'une direction départementale de l'équipement (DDE) ou d'une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture ;
 - b) Pour les personnes habitant Paris (75), auprès de la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF, bureau de la formation et des concours), 21-23, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 (téléphone : 01-40-61-82-85) ;
 - c) CIFP 76 ou CIFP 62.

2. La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au mardi 8 janvier 2008.

L'inscription s'effectue :

a) Par téléchargement du dossier d'inscription ou téléinscription :

- via internet à l'adresse : www.developpementdurable.gouv.fr, puis « habitat transport », onglet « recrutement », puis « nous rejoindre » ;
- via l'intranet du ministère à l'adresse : <http://intra.dgpa.i2/> ;

b) Soit par envoi postal des dossiers d'inscription.

Le dossier papier peut être téléchargé sur internet et sur intranet aux adresses ci-dessus (en 2 a) ou obtenu aux adresses citées en 1 a, 1 b et 1 c (DDE, DDEA, CIFP 76, CIFP 62, DREIF).

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 cm × 32,4 cm, libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 grammes. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Toute demande d'inscription sur papier sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ces concours. Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du mardi 8 janvier 2008 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse indiquée dans la notice explicative.

Tout dossier papier parvenant au bureau RCF 2 recrutement dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au mardi 8 janvier 2008 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.